



Annexe explicative des critères de classement HAUTES ALPES

©Alpes Photographies

Pour obtenir un classement il vous faut valider dans le référentiel de classement :

- l'intégralité des points non compensatoires (**X ONC**) de la catégorie visée,
- 95 % des points obligatoires (**X**) correspondant à la catégorie visée,
- ainsi que respectivement 5 % (1*), 10 % (2*), 20 % (3*), 30 % (4*), ou 40 % (5*) des points optionnels (**O**).

NB : selon la configuration de votre meublé, certains critères peuvent être non applicables (**NA**) et par conséquent ne pas être comptabilisés dans votre total de points à obtenir.

ex. : la présence d'un ascenseur n'est pas demandée dans une maison ou un appartement en rez de chaussée.

Critère obligatoire non compensable : X ONC	Critère obligatoire pouvant être compensé : X	Critères optionnels dits "à la carte" : O	Critères "non applicables" : NA
-------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------	-------------------------------------------

N°	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
1	Surface totale minimum (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	X	5	X	X	X	X	X	<p>Surfaces minimums requises sous hauteur de plafond d'1,80 m pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> une pièce de vie pour 1 ou 2 personne(s) : 1* = 12 m² / 2* = 14 m² / 3* = 18 m² / 4* = 20 m² / 5* = 26 m² (pièce de vie = hors salle(s) d'eau, WC et chambre(s)) une chambre pour 1 ou 2 personnes : 1* = 7 m² / 2* = 8 m² / 3* = 9 m² / 4* = 10 m² / 5* = 12 m² 3 m² par couchage supplémentaire pour toutes les catégories de classement <p>Précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> pour les catégories 1*, 2* et 3*, la moyenne des superficies des chambres sera établie. En cas de dépassement des quotas, les points liés à la surface ne seront pas obtenus. en 1*, 2*, 3*, 4* : il est toléré un maximum de quatre couchages par pièce d'habitation. en 5* : il est toléré un maximum de trois couchages par pièce d'habitation. <p>Seront exclus du classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> les couchages installés dans les pièces de moins de 7 m² les couchages des coins montagne (lits situés dans une entrée) les couchages des chambres noires (sans ouvrant sur l'extérieur)
2	Surface totale majorée	O	1 à 5	O	O	O	O	O	Bonification de 1 point par tranche de 20 % de surface supplémentaire (de 1 à 5 points). <i>Sous hauteur de plafond d'1,80 m.</i>
3	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	X	1	X	X	X	X	X	<p>Une prise de courant libre est une prise accessible sans encombre et non utilisée pour le fonctionnement d'un appareil électrique du logement. Sa présence est requise dans toutes les pièces (salles de bains et cuisine comprises) excepté les WC.</p> <p>Attention : les multiprises ne permettent pas de valider le critère car elles ne répondent pas aux critères de sécurité et de conformité.</p>

Nº	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
4	Tous les éclairages du logement fonctionnent et sont en bon état	X	3	X	X	X	X	X	Vérification de l'état ET du fonctionnement des éclairages de toutes les pièces. <i>Recommandé : a minima 2 éclairages par pièce d'habitation :</i> - un éclairage général qui éclaire l'ensemble de la pièce de façon homogène et efficace - un éclairage intense et concentré pour les actions précises telles que lire, cuisiner, se maquiller. <i>Le petit plus : des éclairages d'ambiance qui décorent et rendent l'ambiance plus intime, chaleureuse.</i> <i>Attention : veillez à l'harmonie des luminaires entre eux dans une même pièce ET à remplacer vos luminaires trop anciens afin de moderniser votre intérieur.</i>
5	Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement	O OU NA	1	O	O	O	O	O	Téléphone fixe, sans fil, mobile à carte, etc. payant ou gratuit (téléphone commun à plusieurs logements non accepté). <i>Si impossibilité technique (ex. : zones blanches justifiées) le critère devient NA.</i>
6	Accès internet par un réseau local sans fil (WiFi)	X OU O OU NA	1	O	X	X	X	X	L'offre de WiFi peut se faire à l'aide d'une box classique, d'un routeur ou d'un boîtier mobile (la mise à disposition d'une clé 3G est acceptée, toutefois, le propriétaire doit informer le client de cette possibilité). <i>Si impossibilité technique (ex. : zones blanches justifiées) le critère devient NA.</i>
7	Accès internet filaire avec câble fourni	O OU NA	2	O	O	O	O	O	Prise et câble Ethernet. <i>Si impossibilité technique (ex. : zones blanches justifiées) le critère devient NA.</i>
8	Télévision à écran plat avec télécommande	X OU O	2	O	X	X	X	X	Taille de l'écran en cohérence avec la pièce (à titre indicatif : recul idéal = téléviseur x 1,5).

N°	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
9	Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT	X OU ○	2	○	○	○	X	X	Bouquets TV, applications, TV à la demande, box, etc.
10	Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales	X OU ○	1	○	○	○	○	X	
11	Radio	X OU ○	2	○	○	X	X	X	
12	Enceinte connectée	X OU ○	1	○	○	○	○	X	Enceinte bluetooth, sans fil, avec sortie pour prise jack, station d'accueil, etc.
13	Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos	X OU ○	2	○	○	○	○	X	<p>Le système peut être proposé par différents équipements (service de vidéos à la demande, plateforme de streaming, appareil de streaming multi-médias, passerelle multi-médias...).</p> <p>Les services de VOD ou de plateformes de streaming doivent permettre le visionnage par le locataire via le compte du propriétaire (le client ne doit pas devoir entrer ses propres codes).</p> <p><i>La présence d'un lecteur DVD ne valide pas ce critère.</i></p> <p><i>La présence d'un vidéo-projecteur ne valide pas ce critère si le client doit apporter son propre support de diffusion (ordinateur, etc.).</i></p>
14	Occultation opaque : extérieure ou intérieure dans chaque pièce comportant un couchage principal	X	3	X	X	X	X	X	Le dispositif doit être totalement opaque et doit être présent dans toutes les pièces recevant du couchage. Il peut s'agir de volets roulants, persiennes, rideaux, stores, etc.

Nº	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
15	Le logement est équipé de double vitrage	X OU O OU NA	3	O	O	O	X	X	Le système de double vitrage doit être effectif sur l'intégralité des fenêtres présentes dans les pièces comportant des couchages. <i>Si impossibilité architecturale et/ou locale justifiée, le critère devient NA.</i>
16	Existence d'un système de chauffage en état de fonctionnement	X	5	X	X	X	X	X	Un système de chauffage doit être présent dans toutes les pièces d'habitation y compris la(les) salle(s) de bain. <i>Les chauffages d'appoint ne sont pas acceptés pour valider le critère.</i>
17	Existence d'un système de climatisation et/ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement	X OU O OU NA	3	O	O	O	O	X	L'équipement doit être présent dans toutes les pièces d'habitation. Les systèmes de ventilation d'air de type ventilateur (fixe ou mobile) ne valident pas le critère. <i>Si l'altitude du lieu où est situé le meublé est supérieure à 1 000 mètres, le critère devient NA.</i>
18	Machine à laver le linge pour les logements de 4 personnes et plus	X OU O OU NA	3	O	O	X	X	X	L'équipement doit être en libre-service et gratuit : il peut être commun à plusieurs logements en 1 et 2* et doit être privatif à partir du 3* (tolérance dans un local privatif extérieur au logement). <i>Dans le cas d'un logement de moins de 4 personnes, le critère devient NA.</i>
19	Sèche-linge électrique pour les logements de 6 personnes et plus	X OU O OU NA	2	O	O	O	X	X	L'équipement doit être en libre-service et gratuit : il peut être commun à plusieurs logements en 1 et 2* et doit être privatif à partir du 3* (tolérance dans un local privatif extérieur au logement). <i>Dans le cas d'un logement de moins de 4 personnes, le critère devient NA.</i>

Nº	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
20	Étendoir ou séchoir à linge à l'intérieur du logement	X	2	X	X	X	X	X	L'équipement peut être fixe ou mobile. Il doit être adapté à la capacité d'accueil. <i>La présence d'un équipement fixe extérieur ou d'un sèche-linge ne valide pas ce critère.</i>
21	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent)	X	2	X	X	X	X	X	A minima : aspirateur, seau, balai brosse et serpillière (ou matériel équivalent) présents à l'intérieur du logement (et non mis à disposition sur demande).
22	Fer et table à repasser	X OU O	2	O	O	X	X	X	A minima : table et fer à repasser (nappe de repassage acceptée) présents à l'intérieur du logement (et non mis à disposition sur demande). Centrale vapeur, défroisseur, station de pressing, presse à repasser valident le critère. <i>Attention : les molletons ne sont pas acceptés</i>
23	Placards ou éléments de rangement dans le logement	X OU NA	3	X	X	NA	NA	NA	Des placards ou rangements de taille adaptée à la capacité d'accueil doivent être mis à disposition des clients afin de faciliter leur installation. <i>Attention : pour valider ce critère :</i> - les penderies doivent être équipées de cintres de qualité et non dépareillés (les cintres métalliques de type pressing ne sont pas acceptés) ; - les portes coulissantes doivent fonctionner correctement. <i>En 3*, 4* et 5*, le critère devient NA.</i>
24	Placards ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation	X OU O	3	O	O	X	X	X	Toutes les pièces d'habitation doivent être équipées de placards ou rangements mis à disposition des clients afin de faciliter leur installation. Dans le cas où le rangement est réservé à une pièce mais situé à proximité immédiate de celle-ci plutôt qu'à l'intérieur de celle-ci, le critère est validé. <i>Attention : pour valider ce critère :</i> - les penderies doivent être équipées de cintres de qualité et non dépareillés (les cintres métalliques de type pressing ne sont pas acceptés) ; - les portes coulissantes doivent fonctionner correctement.

N°	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
25	Présence d'une table et d'assises correspondant à la capacité d'accueil du logement	X	4	X	X	X	X	X	
26	Présence d'un canapé ou fauteuil(s) adapté(s) à la capacité d'accueil	X OU NA	3	X	X	X	X	X	Le nombre d'assises doit correspondre à la capacité d'accueil du logement (plafonné à 7 personnes). Attention : canapé convertible seul non accepté pour les catégories 4 et 5* (présence obligatoire d'un canapé supplémentaire). S'il n'y a pas de séjour, le critère devient NA.
27	Présence d'une table basse	X	1	X	X	X	X	X	Dans le cas de studios, le critère devient NA.
28	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	X	4	X	X	X	X	X	En 1*, la dimension minimum des lits pour 1 personne = 80x190 cm En 2 et 3*, la dimension minimum des lits pour 1 personne = 90x190 cm En 4 et 5*, la dimension minimum des lits pour 1 personne = 90x200 cm En 1, 2 et 3*, la dimension minimum des lits pour 2 personnes = 140x190 cm En 4 et 5 *, la dimension minimum des lits pour 2 personnes = 160x200 cm Tolérance pour les canapés lits 130x190 cm en 1 et 2* et les lits en 80x190 cm escamotables en studio, superposés, gigognes, ou lits jumeaux équipés d'un système de jumelage permettant l'assemblage en lit double 160x190 cm (prévus à cet effet ou avec présence d'un cale-matelas, d'un sur-matelas, d'un seul matelas sur les 2 sommiers joints. Attention, les simples attaches velcros ne sont pas acceptées pour le jumelage de lits.
29	Matelas haute densité et/ou avec une épaisseur de qualité	O	2	O	O	O	O	O	Tous les matelas doivent être de densité supérieure à 30 kg / m ³ ou d'épaisseur supérieure à 21 cm (justificatif d'achat demandé). Canapés lits non concernés.
30	Présence d'oreiller(s) en quantité suffisante	X	2	X	X	X	X	X	1 oreiller par personne en 1* et 2* 2 oreillers par personne en 3*, 4* et 5* Les traversins ne sont pas pris en compte.

N°	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
31	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire pour les catégories 3*, 4* et 5*	X	2	X	X	X	X	X	Pour les catégories 1* et 2*, deux couvertures ou une couette sont/est exigée(s). Pour les catégories 3, 4 et 5* la présence de couette pour tous les couchages est exigée. <i>Les couvertures en laine sont à proscrire car elles peuvent provoquer des allergies, nécessitent un entretien complexe et sont moins confortables que d'autres options.</i>
32	Matelas et oreillers protégés par des alaises ou des housses amovibles	X	2	X	X	X	X	X	Des alèses doivent être présentes sur tous les oreillers et tous les matelas (les protections intégralement en plastique ou les doubles taies ne sont pas acceptées)
33	Éclairage en-tête de lit par personne avec interrupteur individuel	X	2	X	X	X	X	X	Nécessité d'avoir un éclairage individuel par personne à proximité immédiate du couchage (soit : de chaque côté du lit sur les lits doubles, en haut et en bas sur les lits superposés et un seul sur les convertibles) Une lampe de chevet commune est acceptée entre deux lits individuels avec table de chevet centrale (l'harmonie des luminaires entre eux sera prise en compte).
34	Interrupteur ou système de commande de l'éclairage central près du lit	X OU O	3	O	O	O	X	X	Existence d'un système de va-et-vient (ou télécommande) dans chaque pièce recevant du couchage pour commander l'éclairage principal de la pièce depuis le lit.
35	Présence d'une prise de courant libre située près du lit	O	1	O	O	O	O	O	Une prise libre d'utilisation atteignable depuis le lit dans chaque pièce recevant du couchage. <i>Les multiprises ne permettent pas de valider le critère.</i> <i>Une prise USB murale valide le critère.</i>
36	Présence d'une table de chevet par personne	X OU O	2	O	O	X	X	X	Nécessité d'avoir une tablette individuelle par personne à proximité immédiate du couchage (soit : de chaque côté du lit sur les lits doubles, en haut et en bas sur les lits superposés et une seule sur les convertibles). Une seule tablette centrale est acceptée entre deux lits individuels. <i>L'harmonie du mobilier sera pris en compte.</i>

N°	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement	X	2	X	X	X	X	X	Toutes les salles de bain du logement doivent avoir un système d'aération ou de ventilation (fenêtre ou VMC). <i>La présence d'une unique salle de bain ouverte (configuration suite parentale) est tolérée uniquement pour les studios et les logements d'une seule chambre accueillant 2 personnes maximum.</i>
38	Une salle d'eau privative avec accès indépendant dans un espace intérieur au logement	X	3	X	X	X	X	X	Une salle de bain accessible sans passer par une chambre. <i>La présence de salles de bain ouvertes sur une chambre (configuration suite parentale) est tolérée uniquement pour les meublés accueillant 2 personnes maximum ou si chaque chambre a une salle d'eau privative.</i>
39	Présence d'une salle d'eau ainsi équipée d'un lavabo avec eau chaude, d'une douche et/ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche, une baignoire et une douche	X OU NA	3	X	X	X	NA	NA	Présence de lavabo, douche et/ou baignoire avec douchette et pare douche (rideau de douche accepté pour 1 et 2*). <i>Absence de pare-douche et rideau acceptée sur les aménagements tels que les baignoires sur pieds, les baignoires d'angle, les balnéo, les baignoires îlots</i> <i>En 4* et 5*, le critère devient NA.</i>
40	Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche (dimensions supérieures au standard) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire et une douche	X OU O OU NA	2	O	O	O	X	X	Salle(s) de bain aux dimensions supérieures aux standards (douche standard = 80 cm x 80 cm ; baignoire standard = 170 cm x 75 cm). <i>En 1, 2 et 3*, le critère est NA.</i>

N°	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
41	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	X OU NA	2	X	X	X	X		Présence de dérouleur et poubelle requise. Toilettes sèches acceptées. En 5*, le critère devient NA.
42	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement indépendant de la salle d'eau	X OU O	2	O	O	O	O	X	A minima un WC indépendant de la salle de bain. Toilettes sèches acceptées.
43	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	X OU NA	5	X	X	X	X	X	Présence obligatoire d'une 2 ^e salle de bain indépendante (accessible sans passer par une chambre) à compter de 7 personnes en 1, 2, 3 et 4* et à compter de 6 personnes en 5*. <i>La présence de salle(s) de bain ouverte(s) sur une chambre (configuration suite parentale) est tolérée uniquement si chaque chambre est pourvue d'une salle d'eau privative.</i> En 5*, le critère devient NA pour les logements de moins de 5 personnes.
44	Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et une douche	X OU NA	3	X	X	X	X	X	Les salles de bain supplémentaires doivent respecter les conditions des critères n°38, 39 et 40. En 1, 2 et * le critère devient NA.
45	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	X OU NA	2	X	X	X	X	X	En 1, 2, 3 et 4* présence d'un 2 ^e WC à compter de 7 personnes. En 5* présence d'un 2 ^e WC à compter de 6 personnes. Présence de dérouleur et poubelle requise dans les WC supplémentaires. En 1, 2, 3 et 4* ce critère devient NA pour les logements de moins de 7 personnes. En 5* ce critère devient NA pour les logements de moins de 5 personnes.

N°	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
46	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	X OU O	2	O	O	X	X	X	Nécessité d'un éclairage central plus un éclairage au-dessus du lavabo dans toutes les salles de bains (soit un éclairage général qui éclaire l'ensemble de la pièce de façon homogène et efficace + un éclairage intense et concentré au-dessus du lavabo pour une action précise telle que se maquiller).
47	Présence de produits d'accueil	X OU O	3	O	O	X	X	X	Présence de produits d'accueil (gel douche et shampoing) dans toutes les salles de bains, renouvelés à chaque location (il ne doit pas y avoir de produits entamés). <i>Recommandation : petits contenants et recharges.</i>
48	Une prise de courant libre à proximité du miroir	X OU O	2	O	X	X	X	X	La prise de courant libre doit permettre de brancher un équipement électrique devant un miroir.
49	Patère(s) ou porte-serviettes	X	1	X	X	X	X	X	Nécessité d'avoir des patères ou porte-serviettes dans toutes les salles de bain.
50	Sèche-serviettes électrique	X OU O	2	O	O	O	O	X	Nécessité d'avoir des sèche-serviettes dans toutes les salles de bain.
51	Miroir de salle de bain	X	2	X	X	X	X	X	Nécessité d'avoir un miroir au-dessus du lavabo dans toutes les salles de bains.
52	Miroir en pied	X OU O	2	O	O	O	X	X	Présence dans le logement d'un miroir qui permet de se voir de la tête aux pieds.
53	Tablette sous miroir, plan vasque ou étagère proche du miroir	X	2	X	X	X	X	X	Nécessité d'avoir une tablette sous miroir, un plan vasque ou une étagère proche du miroir dans toutes les salles de bains.

Nº	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
54	Espace(s) de rangement supplémentaire(s)	X OU O	2	O	O	X	X	X	Présence d'un meuble de rangement de plusieurs étagères et/ou tiroirs, en plus du critère 53.
55	Sèche-cheveux électrique en nombre suffisant	X OU O	1	O	O	X	X	X	Un sèche-cheveux dans les logements jusqu'à 6 personnes inclus. Un deuxième sèche-cheveux est exigé dans le logement à partir de 7 personnes. <i>L'équipement doit bien être présent sur place et non sur demande.</i>
56	Évier avec robinet mélangeur ou mitigeur	X	3	X	X	X	X	X	
57	Nombre de foyers respectés	X	3	X	X	X	X	X	Exigence en termes de plaque de cuisson : • 2 foyers en 1 et 2* pour les logements de 4 personnes maximum, • 4 foyers (ou 3 foyers à induction, à gaz, ou vitrocéramique) à partir du 3* et pour les logements à partir de 5 personnes.
58	Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz	O	2	O	O	O	O	O	
59	Four ou mini-four	X	3	X	X	X	X	X	Pour les catégories 3*, 4* et 5*, le four (ou mini-four) et le micro-ondes doivent être des équipements distincts. À partir de 5 personnes, l'équipement doit avoir une capacité minimum de 45 litres.
60	Four à micro-ondes	X OU O	2	O	X	X	X	X	
61	Ventilation ou ventilation mécanique contrôlée	X	4	X	X	X	X	X	

N°	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
62	Hotte aspirante	○	2	○	○	○	○	○	
63	Quantité de vaisselle de table non dépareillée minimum par personne : - 2 verres à eau, 1 verre à vin, 2 assiettes plates, 2 assiettes creuses, 2 assiettes à dessert, 2 grandes cuillères, 2 petites cuillères, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 bols, 2 tasses ou mugs	✗	3	✗	✗	✗	✗	✗	La vaisselle et les couverts doivent être non ébréchés, non dépareillés et en quantité suffisante (2 pièces par personne pour chaque élément, sauf pour les verres à vin). Les couverts doivent être rangés dans un range-couverts. Un élément manquant ou abîmé entraîne la perte des points. Recommandations : - privilégier du matériel durable, de qualité et solide ; - retirer le surplus de vaisselle pour limiter l'encombrement des rangements et faciliter le contrôle et le réapprovisionnement du matériel manquant ou abîmé.
64	Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne	✗ OU ○	1	○	○	○	✗	✗	Vaisselle non ébréchée et non dépareillée obligatoire et en quantité suffisante.

N°	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
65	Équipement minimum pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 2 casseroles, 1 poêle, 1 fait-tout, 1 tire-bouchon, 1 décapsuleur, 1 paire de ciseaux, 1 planche à découper, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 moule à tarte et/ou moule à gâteau, 1 ouvre-boîte, 1 économie, 1 dessous de plat, 1 verre doseur, 1 louche, 1 écumeoire, 1 spatule, 1 fouet	X	3	X	X	X	X	X	L'intégralité des éléments listés est indispensable pour valider ce critère. Veillez à : - privilégier l'acquisition de matériel durable, de qualité et solide ; - réapprovisionner en cas de matériel manquant, abîmé, cassé ou usé ; - limiter voire retirer le surplus de vaisselle et d'ustensiles afin de libérer de l'espace pour stocker les denrées alimentaires et faciliter le contrôle régulier des éléments.
66	Au moins deux équipements de petit électroménager	X OU O	2	O	X	X	X	X	2 équipements au choix issu d'un matériel moderne, de qualité et en parfait état parmi : mixeur, blender, appareil à raclette, appareil à fondue, plancha, crêpière, friteuse, presse agrumes électrique.
67	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions	O	3	O	O	O	O	O	
68	Cafetière	X	2	X	X	X	X	X	
69	Machine à expresso	X OU O	2	O	O	O	X	X	

Nº	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
70	Bouilloire	X OU O	1	O	X	X	X	X	
71	Grille-pain	X OU O	1	O	X	X	X	X	
72	Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 personnes	X OU O	2	O	O	O	X	X	
73	Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 personnes	X OU O	2	O	O	X	X	X	
74	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	X	4	X	X	X	X	X	Pour être pris en compte le réfrigérateur doit être équipé: • d'un compartiment freezer fermé par une porte ; • d'une contenance de 110 litres pour 2 personnes et 10 litres de plus par occupant supplémentaire.
75	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	X OU O	2	O	O	X	X	X	
76	Poubelle fermée avec couvercle	X	1	X	X	X	X	X	

Nº	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points	
				1*	2*	3*	4*	5*		
77	Pour accéder au 4 ^{ème} étage à partir du rez-de-chaussée	X OU O OU NA	4		X	X	NA	NA	NA	L'ascenseur en 1 et 2* : • si le logement est situé en rez-de-chaussée, le critère devient NA. • si le logement est situé entre le 1 ^{er} et le 3 ^e étage, il devient O. <i>En 3, 4 et 5*, le critère devient NA.</i>
78	Pour accéder au 3 ^{ème} étage à partir du rez-de-chaussée	X OU O OU NA	4	O	O	X	X	X		L'ascenseur : • si le logement est situé en rez-de-chaussée, le critère devient NA. • si le logement est situé entre le 1 ^{er} et le 3 ^e étage, il devient O. <i>Pour les catégories 1* et 2*, les points se cumulent avec ceux du critère précédent.</i>
79	Emplacement(s) à proximité	X OU O OU NA	4	X	X	X	X	X		Possibilité de stationnement situé dans un rayon maximum de 300 mètres. <i>En cas de contrainte locale le critère devient NA.</i>
80	Emplacement(s) privatif(s)	X OU O OU NA	3	O	O	X	X	X		Possibilité de stationnement dédié exclusivement au logement meublé et situé dans un rayon maximum de 300 mètres. <i>En cas de contrainte locale le critère devient NA.</i>
81	Garage ou abri couvert privatif	O	2	O	O	O	O	O		Possibilité de stationnement couvert dédié exclusivement au logement meublé et situé dans un rayon maximum de 300 mètres.

Nº	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
82	Logement avec balcon, loggia ou veranda (3 m ² minimum)	○	2	○	○	○	○	○	
83	Logement avec terrasse ou jardin privé (8 m ² minimum)	○	3	○	○	○	○	○	
84	Logement avec parc ou jardin (50 m ² minimum)	○	4	○	○	○	○	○	Minimum 200 m ² lorsqu'il est en commun à plusieurs logements.
85	Présence de mobilier de jardin privatif propre et en bon état	○	2	○	○	○	○	○	Une table et des assises extérieures correspondant à la capacité d'accueil du logement, plafonné à 7 personnes.
86	Mise à disposition d'une plancha extérieure et/ou d'un barbecue extérieur	○	2	○	○	○	○	○	Ces éléments doivent être des équipements conçus pour l'extérieur. <i>Un modèle de plancha électrique, par exemple, ne valide pas le critère car il n'est pas adapté aux conditions extérieures.</i>
87	Un équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	✗ OU ○ OU NA	2	○	○	○	✗	✗	Exemples d'équipements requis : jeux de société (au moins 3), jeux d'extérieur (au moins 2), prêt de matériel (vélo, luge, trottinette...), salle de jeux avec jeux, baignoire balnéo et douche balnéo, billard, baby-foot, ping-pong, balançoire, etc.
88	Un équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	○	2	○	○	○	○	○	Requis : accès gratuit et dédié au logement (en propriété pleine ou copropriété) Ex. : sauna, jacuzzi, hammam, terrain de tennis, etc.
89	Piscine extérieure ou intérieure	○	2	○	○	○	○	○	

N°	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
90	Piscine extérieure ou intérieure chauffée	○	2	○	○	○	○	○	
91	Existence de rangement(s) pour équipement sportif	○	1	○	○	○	○	○	Accès gratuit à un lieu de rangement pour équipement sportif (ex. : casier à ski, local à vélos...)
92	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine)	○	2	○	○	○	○	○	
93	Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport	○	3	○	○	○	○	○	L'accès doit être situé à 1 km maximum.
94	Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun	○	3	○	○	○	○	○	L'accès doit être situé à 1 km maximum.
95	Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	État et propreté irréprochables des douche(s), baignoire(s), WC, robinetterie, tuyauterie, VMC, joints, rideaux, pares douche. <i>Recommandation : les joints doivent être entretenus régulièrement pour garantir un équipement sain qui contribuera au bien-être quotidien de la location. Lorsque l'entretien régulier ne permet plus de les faire revenir comme neufs, il est nécessaire d'engager une réfection complète de ceux-ci.</i> <i>Attention : une insuffisance d'entretien constatée lors de la visite empêchera l'obtention du classement.</i>
96	Les sols murs et plafonds sont propres et en bon état	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	État et propreté irréprochables des peintures, tapisseries, carrelages et autres revêtements de sol, de murs (portes, système de chauffage et tapis inclus) et de plafonds.

N°	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
97	Le mobilier est propre et en bon état	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	État et propreté irréprochables du mobilier (luminaire, rideaux, canapés et fauteuils inclus). <i>Veuillez à proposer une décoration sobre dans chaque pièce qui plaira au plus grand nombre et miser sur l'harmonie générale !</i> <i>NB : il est important que chaque meuble soit adéquat à l'usage prévu.</i> <i>Attention : une insuffisance d'entretien constatée lors de la visite empêchera l'obtention du classement.</i>
98	La literie est propre et en bon état	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	La literie doit être de qualité et dans un état irréprochable. <i>Attention à :</i> <ul style="list-style-type: none">- remplacer régulièrement le linge de maison- proscrire les couvertures en laine ;- coordonner le linge de maison, les plaids, les couvertures, les couettes, les tapis coussins et rideaux... notamment dans une même pièce. <i>Attention : une insuffisance d'entretien constatée lors de la visite empêchera l'obtention du classement.</i>
99	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	Les robinets, joints, poignées de placards, évier, hotte, plaque de cuisson, VMC, mobilier, électroménager, vaisselle et ustensiles doivent être en état et propreté irréprochables (absence de tâche, moisissure, saleté). <i>Pensez à contrôler régulièrement les éléments de cuisine et :</i> <ul style="list-style-type: none">- remplacer le matériel vieillissant, usé, rayé, ébréché, brûlé- retirer le surplus de vaisselle et ustensiles pour faciliter le contrôle de l'entretien de ceux-ci et limiter l'encombrement des placards pour laisser davantage de place disponible au stockage des denrées alimentaires. <i>Attention : une insuffisance d'entretien constatée lors de la visite empêchera l'obtention du classement.</i>
100	Mise à disposition de brochures d'informations locales et touristiques en français et dans au moins une langue étrangère	X	3	X	X	X	X	X	5 dépliants à minima dont 3 disponibles en langue(s) étrangère(s) (possibilité format numérique). <i>Attention : les brochures doivent être renouvelées régulièrement.</i>

N°	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
101	Mise à disposition d'un livret d'accueil	X OU O	2	O	O	X	X	X	Il doit comporter a minima : vos coordonnées, les numéros d'urgence, le fonctionnement de la location (digicode(s), code WiFi...) et éventuellement les modes d'emploi des équipements (notices) et les bonnes adresses alentours. Le livret d'accueil doit être en version bilingue à partir de 3 étoiles.
102	Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant	X OU O	3	O	X	X	X	X	Accueil des clients sur place par le propriétaire ou par son représentant (agence, personne mandatée...).
103	Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client	X OU O	2	O	O	O	X	X	L'accueil est un moment crucial pour marquer le plus de points possible dès le départ et être certain d'avoir des hôtes totalement satisfaits de vos services et de votre hospitalité. Pour cela, vous pouvez offrir des produits locaux par exemple, des billets d'entrée pour des sites de visite, des réductions dans des lieux de restauration, de divertissement etc...
104	Existence d'une boîte à clé ou système équivalent	O	2	O	O	O	O	O	Système de digicode (permet aux clients d'arriver de manière autonome aux horaires durant lesquels un accueil sur place ne serait pas possible). Le système peut être équivalent (serrure à code, serrure digitale et/ou connectée...).
105	Draps de lit proposés systématiquement par le loueur	X	2	X	X	X	X	X	Prestation pouvant être assurée sous forme de service gratuit ou payant. <i>Ce service doit apparaître sur vos annonces de location.</i> Attention : si vous fournissez vous-même le linge de lit il sera contrôlé, veillez à ce qu'il soit récent, en harmonie avec la pièce et plutôt sobre.
106	Linge de toilette proposé systématiquement par le loueur	X	2	X	X	X	X	X	Prestation pouvant être assurée sous forme de service gratuit ou payant. <i>Ce service doit apparaître sur vos annonces de location.</i> Attention : si vous fournissez vous-même le linge de toilette, il sera contrôlé, veillez à ce qu'il soit récent, en harmonie avec la pièce et plutôt sobre.
107	Linge de table	X OU O	2	O	O	X	X	X	Une nappe en tissu ou des sets de table et deux torchons de cuisine sont exigés pour valider le critère. Prestations pouvant être assurées sous forme de service gratuit ou payant. Attention : ce linge sera contrôlé, veillez à renouveler régulièrement ce matériel et misez sur la qualité).

Nº	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
108	Lits faits à l'arrivée proposés systématiquement par le loueur	X OU O	2	O	O	O	X	X	Prestation pouvant être assurée sous forme de service gratuit ou payant. <i>Ce service doit apparaître sur vos annonces de location.</i>
109	Matériel pour bébé à la demande	X OU O	2	O	O	X	X	X	Lit bébé (ou lit parapluie) et chaise haute (ou rehausseur). Prestation pouvant être assurée sous forme de service gratuit ou payant. <i>Ce service doit apparaître sur vos annonces de location.</i>
110	Service de ménage proposé systématiquement	X OU O	2	O	X	X	X	X	Prestation pouvant être assurée sous forme de service gratuit ou payant. <i>Ce service doit apparaître sur vos annonces de location.</i>
111	Présence de produits d'entretien	X	2	X	X	X	X	X	A minima une éponge neuve, un produit vaisselle, un nettoyant multi-usages, un torchon de ménage, un sac poubelle, un rouleau de papier WC à chaque nouvelle location.
112	Adaptateurs électriques	X OU O	2	O	O	O	X	X	A minima 2 adaptateurs universels de secteur (un adaptateur électrique permet le branchement d'un appareil électrique étranger sur des prises secteurs françaises).
113	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement	X OU O	2	O	O	O	X	X	Le site internet ou la page dédiée doit être gérée directement par le propriétaire, le loueur ou son mandataire. <i>Les plateformes de réservation et sites tiers (offices de tourisme, réseau, conciergerie...) ne sont pas acceptés pour valider le critère.</i>
114	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère	X OU O	1	O	O	O	X	X	<i>Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.</i>

Nº	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
115	Animaux de compagnie admis	○	2	○	○	○	○	○	La politique d'accueil des animaux est libre. Ce service si vous le rendez doit apparaître sur vos annonces de location.
116	Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information	✗	2	✗	✗	✗	✗	✗	Il s'agit, en amont, d'informer la clientèle de l'accessibilité ou non du logement meublé par les personnes à mobilité réduite sur les annonces de commercialisation. <i>Si le logement n'est pas adapté, cela doit être clairement précisé sur vos annonces.</i>
117	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	○	2	○	○	○	○	○	<i>Il s'agit de matériel spécialisé pour personne en situation de handicap.</i>
118	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	○	2	○	○	○	○	○	<i>Il s'agit de matériel spécialisé pour personne à mobilité réduite.</i>
119	Présence de WC avec barre d'appui	○	2	○	○	○	○	○	<i>Il s'agit de matériel spécialisé pour personne à mobilité réduite.</i>
120	Largeur de toutes les portes adaptées	○	2	○	○	○	○	○	Largeur de toutes les portes 0,77 m (passage utile pour fauteuil).
121	Documents accessibles mis à disposition	✗	1	✗	✗	✗	✗	✗	<i>Il s'agit de documents spécialement adaptés à une clientèle en situation de handicap (exemple : guide d'accueil en braille, brochures adaptées...).</i>
122	Obtention du label Tourisme et Handicap	○	3	○	○	○	○	○	Vérification de la labellisation et des dates d'obtention du label.

N°	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
123	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	X	3	X	X	X	X	X	Installation de double ou triple vitrage dans toutes les pièces recevant du couchage, Installation du contrôle automatique du chauffage, investissement dans des équipements et appareils professionnels économies, installation d'un détecteur de présence, des éclairages extérieurs automatisés, d'une pompe à chaleur, d'une chaudière au bois, d'un chauffe-eau solaire, de panneaux solaires, Isolation récente des combles et des murs.
124	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	O	1	O	O	O	O	O	<i>Il s'agit d'une mesure supplémentaire en plus de celle exigée au critère 123. Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.</i>
125	Borne de recharge pour les véhicules électriques	O	2	O	O	O	O	O	Il s'agit d'un équipement spécifiquement installé pour le logement ou la résidence. Un équipement disponible à tous sur la voie publique ne valide pas le critère. <i>Le service peut être gratuit ou payant.</i>
126	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	X	3	X	X	X	X	X	Installation de mécanismes à double flux dans tous les WC, de stop eau ou de plaquettes écologiques dans les WC, présence de régulateurs de débit d'eau pour les lavabos, de mousseurs, d'aérateurs, récupération et utilisation de l'eau de pluie, système de bouclage d'eau chaude sanitaire (ou boucle ECS), déneigement aux copeaux de bois, graviers, sables, cendres, piscine avec phytoépuration, toilettes sèches.
127	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	O	1	O	O	O	O	O	<i>Il s'agit d'une mesure supplémentaire en plus de celle exigée au critère 126. Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.</i>
128	Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement	X OU NA	4	X	X	X	X	X	Système de tri des déchets dédié au logement (a minima pouvoir trier le verre et les emballages des ordures ménagères), affichage des règles de tri sélectif dans le logement et information de localisation des points de collecte de déchets. <i>Si l'immeuble ou la commune n'a pas mis en place un système de tri sélectif, alors le critère devient NA.</i>

N°	Critère	Statut du critère	Nb de points	Catégories					Ce qui est requis pour obtenir vos points
				1*	2*	3*	4*	5*	
129	Existence d'un composteur	○	1	○	○	○	○	○	Bac composteur en plastique, en bois, lombricomposteur ou composteur rotatif...
130	Sensibilisation des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	✗	2	✗	✗	✗	✗	✗	Il s'agit d'inciter les clients à réduire leur consommation d'eau et d'énergie (affichettes, guide d'accueil) et/ou à consommer des produits locaux (localiser des points de vente).
131	Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bains	○	2	○	○	○	○	○	Présence de shampoing et gel douche bio dégradables, réutilisables, rechargeables et/ou éco labellisés (les produits éco labellisés doivent être certifiés par des labels respectueux de l'environnement. Par exemple: Ecolabel européen, Ecocert, Cosmos Organic, Cosmébio, Fairtrade, Vegan, Cruelty Free...)
132	Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement	✗	1	✗	✗	✗	✗	✗	Par exemple savon noir, vinaigre blanc, bicarbonate de soude... Si les produits sont certifiés par des labels, le critère est validé. Par exemple : Ecolabel européen, Nature & Progrès, Ecocert, Sustainable cleaning...
133	Obtention d'un label environnemental	○	3	○	○	○	○	○	Les labels autorisés pour valider le critère sont les labels recommandés par l'ADEME : https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux